



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
Bureau des Elections et de la Citoyenneté

**MODIFICATIF A L'ARRETE PREFECTORAL DU 5 AVRIL 2012 MODIFIE INSTITUANT
LES BUREAUX DE VOTE ET FIXANT LEURS LIEUX ET LEURS CIRCONSCRIPTIONS
POUR TOUTES LES ELECTIONS AU SUFFRAGE UNIVERSEL DIRECT**

LA PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L.12, L.13, L.15 à L.17 et R.40 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2014-233 du 24 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du PAS-de-CALAIS ;

VU le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 avril 2012 modifié instituant les bureaux de vote, fixant leurs lieux et leurs circonscriptions pour toutes les élections au suffrage universel direct ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-10-135 du 24 juillet 2015 accordant délégation de signature ;

VU les demandes de modifications de lieux de vote et de limites de circonscriptions de certains bureaux de vote reçues des communes ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté préfectoral du 5 avril 2012 modifié instituant les bureaux de vote et fixant leurs lieux et leurs circonscriptions pour toutes les élections au suffrage universel direct est reconduit pour les élections qui se dérouleront dans la période du 1^{er} décembre 2015 au 28 février 2017.

... / ...

ARTICLE 2 : L'article 1^{er} de l'arrêté du 5 avril 2012 modifié fixant les lieux de vote est modifié conformément au tableau annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 : L'article 2 de l'arrêté du 5 avril 2012 modifié fixant les limites de circonscriptions de chaque bureau de vote est modifié en ce qui concerne les communes d'ANGRES, AVESNES LE COMTE, BRUAY LA BUISSIERE, CARVIN, FOUQUEREUIL, FOUQUIERES LES LENS, MERICOURT, MEURCHIN, NOYELLES LES VERMELLES, TOURNEHEM-SUR-LA-HEM et SAINT NICOLAS, conformément aux plans déposés à la préfecture du Pas-de-Calais (communes à bureaux multiples).

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

ARTICLE 5 : M. le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais, Mme et MM. les Sous-Préfets des arrondissements et Mme et MM. les Maires des communes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, aux dispositions duquel ils donneront la plus large publicité.

ARRAS, le 20 août 2015

Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général,

Marc DEL GRANDE.

ANNEXE A L'ARRETE DU 20 AOUT 2015

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
ARRAS-2	SAINT-LAURENT-BLANGY	3	Complexe associatif Langevin : Rue des Cévennes

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
ARRAS 3	HENIN SUR COJEUL	U	Mairie : 10 bis Rue de Boiry

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
AVESNES-LE-COMTE	AVESNES-LE-COMTE	1	Salle Danièle Mitterand : 45 Rue Albert Derbecourt
		2	<u>Création d'un deuxième bureau</u> Salle Danièle Mitterand : 45 Rue Albert Derbecourt
	DUISANS	U	Presbytère : 1 Rue de la Croix
	REBREUVE SUR CANCHE	U	Mairie : 40, Rue de l'église

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
BAPAUME	GREVILLERS	U	Salle polyvalente : Route de Bihucourt

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
BREBIERES	VITRY EN ARTOIS	1-2-3	Salle polyvalente : Rue de l'Abreuvoir

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
HEUCHIN	FONTAINE LES HERMANS	U	Salle communale : 6, Rue d'Hurtebise

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
LIEVIN	VIMY	4	Espace Jules Mousseron : 16 Rue de l'Egalité

ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
BRUAY LA BUISSIÈRE	BRUAY LA BUISSIÈRE	2	<u>Ajout de la rue de la Maurienne</u> Ecole Caudron : Rue de Bigorre
		3	<u>Ajout des rues Gatinais, du Pays d'Auge, du Bourdonnais et d'albigeois</u> Ecole Caudron : Rue de Bigorre
		6	<u>Ajout des rues du Togo, du Cameroun et du Bénin</u> Ecole élémentaire Jean Jaurès (hall d'entrée) : Avenue Augustin Flament
		13	<u>Ajout de la rue Cassin, de l'esplanade Léon Blum, de la rue Lucie et Raymond Aubrac, des rues Jean Moulin, Jean Zay, des Cévennes, des Vosges, de la place des Montagnes</u> Nouvelle école Pasteur (salle de motricité) : Rue Vincent Auriol

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
NOEUX LES MINES	FOUQUEREUIL	2	<u>Création d'un deuxième bureau</u> Foyer communal : 36 Rue de Fouquières

ARRONDISSEMENT DE LENS

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
AVION	MERICOURT	4 et 5 = 4	<u>fusion des deux bureaux 4 et 5 pour former le 4ème bureau</u> Centre social Max Pol Fouchet : Rue Jean-Jacques Rousseau
		5	Ecole Mandela : Rue Condorcet
		6	Ecole Mermoz : Rue de Douaumont
		7	Ecole Mermoz : Rue de Douaumont
		8	Ecole P. Kergomard : Rue P. Simon

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
CARVIN	CARVIN	12	<u>Création d'un douzième bureau</u> Salle Diderot Avenue Montaigne

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
HARNES	FOUQUIERES LES LENS	3	Salle François Mitterrand : Rue Jean Jaurès
		4	Ecole Jules Ferry : Rue du Général Leclerc
		5	Salle Edmond Tanière : Rue Roger Salengro
		6	<u>Création d'un sixième bureau</u> Salle Ziarkowski : Rue de la Liberté
	NOYELLES SOUS LENS	4	Ecole Jean Moulin : Rue Jean Moulin

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
WINGLES	GRENAY	4	Ancien dispensaire de la SSM : 36bis rue C. Beugnet
	MEURCHIN	1	Hôtel de ville : Place Jean Jaurès
		3	<u>Création d'un nouveau bureau</u> Centre d'Animation Jeunesse : 55 Rue Roger Salengro
		4	<u>Création d'un nouveau bureau</u> maison des associations : Cité de la Gare

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL SUR MER

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
AUXI LE CHATEAU	MAISONCELLE	U	Salle communale : 13 Rue Principale

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
LUMBRES	BECOURT	U	Mairie : 7 Place de l'église

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
CALAIS-2	BALINGHEM	U	Salle des fêtes : 30 Rue du Fort

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
FRUGES	MAMETZ	1	Hall de l'école maternelle - école des tilleuls : Grand'Rue
		2	Salle du conseil - mairie : 69 Grand'Rue

CANTON	COMMUNE	BUREAU	LIEU ET ADRESSE
SAINT OMER	SAINT OMER	1	Hôtel des services municipaux : 16 Rue du Saint Sépulcre
		2	Ecole Condorcet : Rue Louis Braille